

11.9.2017

A8-0263/101

Amendement 101

Anja Hazekamp, Lola Sánchez Caldentey
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0263/2017

Ulrike Rodust

Plan pluriannuel pour les stocks démersaux de la mer du Nord et les pêcheries exploitant ces stocks

COM(2016)0493 – C8-0336/2016 – 2016/0238(COD)

Proposition de règlement

Article 6 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

Article 6 bis (nouveau)

Afin de limiter les captures accessoires d'espèces qui ne sont pas pêchées intentionnellement, comme les marsouins, les phoques ou les oiseaux marins, les filets maillants fixes ne sont plus utilisés dans les eaux auxquelles s'applique le présent plan pluriannuel.

Or. nl